

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024 A 18H

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres absents : 11

Dont membres représentés : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Françoise CAMPREDON, Catherine MIFFRE, Joël PACULL, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Chrystelle CARLOS, Pascal-Henri BASSET, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Laurence BARBERA, Jean-Pascal GARDELLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Guy PALOFFIS (pouvoir donné à Jean-Paul BILLES), Carine DEVOYON (Pouvoir à Laurence BARBERA), Karine CAROLA (Pouvoir à Joël PACULL), Yves ESCAPE (Pouvoir à Jeannine VIDAL), Laurent FOURMOND (Pouvoir à Yannick COSTA).

Absents excusés : Evelyne SARRAZIN, Nicolas OLIVE, Marc BILLES, Xavier ROCA, Léocadie MENDEZ Christian FALZON.

Secrétaire de séance : Yannick COSTA.

Date de la convocation : 29/11/2024

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote
2024/121	<u>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</u>	APPROUVE la modification du tableau des effectifs du personnel communal	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2024/122	<u>REVISION DU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP) (CIA)</u>	DECIDE <ul style="list-style-type: none">• D'approuver les modifications apportées aux montants annuels maximum indiqués dans l'article quatre des tableaux ci-dessus.• Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2024/123	<u>MISE EN PLACE D'UNE PART SUPPLEMENTAIRE « IFSE Régie » DANS LE CADRE DU RIFSEEP</u>	L'IFSE régie peut être versée aux agents titulaires et stagiaires et aux agents contractuels responsables d'une régie. Elle est versée en complément de la part fonctions « IFSE » prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

		AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	
2024/124	<u>MISE EN ŒUVRE DE LA LABELLISATION POUR LA PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE ET DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS</u>	<p>, DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité, de l'établissement pour : le risque Prévoyance et de retenir pour le risque Prévoyance : la labellisation De fixer le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit à : 10 € mensuels ; Il est précisé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation. De verser la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité. <p>PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2024/125	<u>DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP 2024</u>	APPROUVE la décision modificative N° 1 à apporter au budget primitif 2024 de la Commune :	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2024/126	<u>CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS DANS LE CADRE DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE</u>	<p>APPROUVE la convention ci-annexée relative aux modalités de mise à disposition de moyens dans le cadre du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et les 36 communes membres ainsi qu'entre les 36 communes membres de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine entre elles ; pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction avec une prise d'effet à la date de signature</p> <p>AUTORISE M. le Maire à la signer ainsi que tout acte utile en la matière.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2024/127	<u>CESSION DE LA PARCELLE AC 50</u>	► DECIDE de céder la parcelle cadastrée AC n°50, d'une surface de 1941 m ² , au prix de 6 700 €, à PMMCU.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

		<p>► STIPULE la constitution des servitudes de passage de canalisations suivantes :</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces et actes relatifs à ces cessions.</p>	
2024/128	<p><u>AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX</u> <u>SALLE DE CONVIVIALITE</u></p>	<p>► APPROUVE l'avenant ci-après aux marchés de travaux de construction d'une salle de convivialité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lot N° 11 (cloisons hygiène) – Entreprise ORTA : remplacement de certaines prestations pour un montant de - 860 € HT, soit une moins-value de 5,69 % pour ce lot <p>► AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.</p>	<p>Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés</p>
2024/129	<p><u>AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX</u> <u>- SALLE POLYVALENTE MULTI-ACTIVITES ET CITY-STADE</u></p>	<p>► APPROUVE les avenants ci-après aux marchés de travaux de construction d'une salle polyvalente multi-activités jeunesse et d'un city-stade :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N° 3 (couverture) – Entreprise BECK & Cie : suppression du cheminement en alu, création d'un accès en toiture via le skydome, et mise en place d'un désenfumage pour un montant de 3 463,80 € HT, soit une plus-value de 3,21 % pour ce lot. • N°4 (bardage) - Entreprise AG METAL : modification du bardage et rajout de chevêtres, pour un montant de - 5 942.93 € HT, soit une moins-value de 11,72 % pour ce lot. <p>► AUTORISE M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant</p>	<p>Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés</p>
2024/130	<p><u>PROCES-VERBAL CONSTATANT LE RETOUR DES BIENS MIS A DISPOSITION DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE</u> <u>PAR LA COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE</u></p>	<p>► APPROUVE le principe et la teneur du procès-verbal de retour et de son annexe, constatant le retour à la commune de ses biens mis à disposition à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine en 2017 ;</p> <p>► AUTORISE la signature du Procès-Verbal précité joint en annexe ainsi que ses annexes ;</p> <p>► AUTORISE Monsieur le Trésorier de la commune à procéder aux écritures comptables nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, concomitamment avec Monsieur le Trésorier de Perpignan Méditerranée Métropole ;</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer tout acte utile en la matière.</p>	<p>Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés</p>

2024/131	<p align="center"><u>PROCES-VERBAL CONSTATANT LA MISE A DISPOSITION DES BIENS DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE A LA COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE</u></p>	<p>► APPROUVE le principe et la teneur du procès-verbal et de ses annexes, constatant la mise à disposition gratuite au profit de la commune de Pézilla La Rivière par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine des biens de son domaine public routier et leurs dépendances et les ouvrages d'art attenants.</p> <p>► AUTORISE la signature du Procès-Verbal précité et de ses annexes avec Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ;</p> <p>► AUTORISE Monsieur le Trésorier de la commune à procéder aux écritures comptables nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, concomitamment avec Monsieur le Trésorier de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ;</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer tout acte utile en la matière.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2024/132	<p align="center"><u>CONVENTION FINANCIERE PORTANT ORGANISATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE – ANNEES 2015-2017- 2023 - 2^{ème} PART</u></p>	<p>► APPROUVE la convention financière ci-jointe à passer avec Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU) dans le cadre du versement des fonds de concours octroyés pour les années 2015-2017 (soldes) et 2023 au titre de la 2^{ème} part pour un montant total de 42 082,69 €.</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2024/133	<p align="center"><u>REPARTITION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ENTRE VOIRIES COMMUNALES ET VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</u></p>	<p>► DECIDE D'APPLIQUER la réglementation en vigueur pour le calcul et la revalorisation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public et de la Redevance d'occupation provisoire du Domaine Public en tenant compte de la répartition entre voiries communales et voiries communautaires, soit 94 % pour les voiries communales et 6 % pour les voiries d'intérêt communautaire.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2024/134	<p align="center"><u>CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ZAE « LA BRANCA DEL MAS »</u></p>	<p>► CONSIDERANT que l'opération est terminée à ce jour et qu'il n'y plus de facture ni de recettes à recevoir sur ce budget</p> <p>► CONSTATE la clôture du budget annexe de la ZAE « <i>La Branca del Mas</i> » au 31 décembre 2024</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

		<p>► DECIDE de procéder au reversement de l'excédent final de ce budget annexe vers le budget principal de la Commune.</p> <p>► DIT QUE les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget.</p>	
2024/135	<p align="center"><u>CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL « AL VINYER »</u></p>	<p>► CONSIDERANT que l'opération est terminée et qu'il n'y a plus de facture ni de recettes à passer sur ce budget</p> <p>► CONSTATE la clôture du budget annexe du lotissement communal « Al Vinyer » au 31 décembre 2024</p> <p>► DECIDE de procéder au reversement de l'excédent final de ce budget annexe vers le budget principal de la Commune.</p> <p>► DIT QUE les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
	<p align="center"><u>INTEGRATION VRD LOTISSEMENTS DOMAINE PUBLIC COM</u></p>	Dossier retiré de l'ordre du jour	-
2024/136	<p align="center"><u>CONVENTION FINANCIERE PORTANT ORGANISATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE – ANNEE 2024 - 1^{ère} PART</u></p>	<p>► APPROUVE la convention financière ci-jointe à passer avec Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU) dans le cadre du versement du fonds de concours octroyé pour l'année 2024 au titre de la 1^{ère} part pour un montant de 31 117,50 €.</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2024/137	<p align="center"><u>CONVENTION TRIPARTITE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SYNDICAT MIXTE DE LA TET - BASSIN VERSANT- / COMMUNE / SOCIETE SKY ADDICT</u></p>	<p>APPROUVE la convention tripartite d'occupation du domaine public à signer entre le SMTBV, la Commune et la Société SKY ADDICT, dont le siège social est situé 846 Av Maurice Bellonte à Perpignan en vue de la manifestation prévue le 15 décembre 2024</p> <p>AUTORISE M. le Maire à la signer ainsi que tout acte utile en la matière.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2024/138	<p align="center"><u>CONVENTION DE REMBOURSEMENT AUX COMMUNES DES CHARGES D'ENTRETIEN DES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2024</u></p>	<p><input type="checkbox"/> APPROUVE la convention de remboursement aux communes des charges liées à l'entretien des voiries d'intérêt communautaire pour l'année 2024 ;</p> <p><input type="checkbox"/> AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés